

Normalisée en 2005 par l'Union internationale des télécommunications (UIT), *Very high speed Digital Subscriber Line 2* ou VDSL 2 (succédant au VDSL) appartient, comme l'ADSL, à la famille des xDSL, normes qui assurent le transport de données numériques sur les lignes en cuivre.

Cette technologie de transmission de données à haut débit est installée sur la boucle locale (distance comprise entre le répartiteur de l'opérateur téléphonique et la prise téléphonique de l'abonné) du réseau téléphonique de l'opérateur historique. Le VDSL 2 atteint un débit théorique de 40 Mbit/s en émission (*upload*), et 100 Mbit/s en réception (*download*), cette vitesse pouvant être obtenue par un abonné se trouvant à moins de 150 mètres d'un répartiteur téléphonique. Le débit montant réel se situe autour de 8 Mbit/s et le débit descendant réel autour de 50 Mbit/s à une distance maximale d'un kilomètre de l'équipement de l'opérateur. Pour les fournisseurs d'accès à l'internet, le VDSL 2 est une alternative à la fibre optique. En s'adaptant sur les infrastructures existantes, cette technologie requiert des investissements dix fois moins importants que la fibre optique.

Annoncée en avril 2013 à la suite de la validation donnée par un comité d'experts après deux années de travail, l'Arcep, l'autorité de régulation française des télécoms, a autorisé le déploiement de la technologie VDSL 2 dans toute la France à partir du 1er octobre 2013, dix ans après l'autorisation du dégroupage. En juin 2013, l'opérateur Free a conduit les premiers essais dans deux départements, la Dordogne et la Gironde, grâce à la Freebox Révolution déjà équipée d'une interface VDSL 2+ à son lancement en 2011. Avec le taux d'équipement le plus élevé en décodeurs compatibles, Free a pris une longueur d'avance. L'opérateur historique Orange prévoit, quant à lui, de mettre à jour plus de 5 000 répartiteurs couvrant plus de 60 % de la population française. Pour ceux de ses abonnés équipés d'une Livebox Play, la bascule se fera à la demande. Bouygues Telecom est également prêt avec sa Bbox Sensation. Considérant que le VDSL 2 devrait concerner principalement les zones non dégroupées, la fibre optique reste une priorité pour l'opérateur SFR, cependant ses abonnés possédant une Neufbox Evolution pourront néanmoins en bénéficier sur demande.

Pour tous les opérateurs misant sur la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), le VDSL 2 serait envisagé comme une technologie alternative. Mais les ambitions d'Orange, qui s'apprête ainsi à conforter sa position dominante sur le marché de l'ADSL, et celles de Free, qui a déjà installé les interfaces de connexion (DSLAM) VDSL 2 sur le réseau téléphonique, font craindre un ralentissement du déploiement de la fibre optique au débit pourtant deux fois supérieur. A l'automne 2013, seuls cinq millions de foyers, ceux reliés directement à un répartiteur téléphonique situé à moins d'un kilomètre de distance - soit 16 % des lignes téléphoniques - sont « éligibles » sur l'ensemble du territoire français. Seuls 6 % des foyers éligibles disposeront d'un débit supérieur à 30 Mbit/s. Le déploiement du VDSL 2 bénéficiera aux zones rurales ayant peu de chances de voir arriver prochainement la fibre optique jusqu'à elles. En Europe, la technologie VDSL2 est déjà déployée notamment en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, au Royaume-Uni et en Suisse.

Sources :

- « Les opérateurs font feu de tout bois pour doper l'Internet à haut débit », Guillaume de Calignon, *Les Echos*, 10 juin 2013.
- « L'Arcep ouvrira le déploiement du VDSL2 dès le 1^{er} octobre ! », Emilien Ercolani, *linformaticien.com*, 23 septembre 2013.
- « VDSL2 : les déploiements nationaux vont commencer le 1^{er} octobre », Olivier Chicportiche, *znet.fr*, 23 septembre 2013.